



A l'attention de :

Madame
Directrice Administration Centrale PJJ au
Ministère de la Justice

Monsieur
Directeur Départemental de la PJJ

Madame
Directrice du Centre Educatif fermé de Montfavet

Madame
Procureure de la République

Monsieur
Président du Tribunal Judiciaire

Avignon, le 9 avril 2024

RAPPORT

Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Madame la Procureure,
Monsieur le Président,

Dans le cadre de l'action nationale de visite des lieux de privation de liberté du 2 avril dernier, il nous avait été conseillé pour cette action d'aller visiter les geôles.

J'ai quant à moi décidé, dès lors que le vendredi précédent, j'assistais à une réunion organisée par la PJJ, de me rendre logiquement le mardi matin suivant au Centre éducatif fermé de Montfavet.

Ma visite s'est déroulée de 9H30 à 13H30, soit environ quatre heures, accompagné d'un membre du Conseil de l'Ordre, Maître Cécile BISCAINO.

Alors que ma visite était à l'improviste, j'ai été très bien accueilli par Madame le Directeur
, qui m'a ouvert l'intégralité de son établissement sans aucune difficulté.

Pourtant, nous sommes arrivés alors que le Centre éducatif fermé de Montfavet était manifestement en situation de crise, puisqu'il devait organiser une fermeture temporaire d'environ un mois à la suite de difficultés (alertes syndicales, suspicion de faits graves qui auraient été commis en septembre dernier et révélés en décembre 2023 seulement, etc...).

Nous avons alors assisté dès 9H30 à une réunion d'équipe qui avait pour objectif d'organiser cette suspension provisoire d'activité, déjà précédée d'un essaimage des jeunes accueillis.

Le Centre était donc vide de toute occupation au moment de notre visite – ce qui justifiera que j'y retourne dans quelques mois, sans doute, pour rencontrer les personnes accueillies et les personnels également, à nouveau.

Si des jeunes sont actuellement incarcérés au quartier des mineurs du Centre Pénitentiaire du PONTET, un autre a rejoint un membre de sa famille, et un autre notamment est à ce jour fugueur.

Les problèmes posés par ce Centre éducatif sont si nombreux que je vais tenter de les résumer en deux grands aspects, l'un humain (I), l'autre bâtementaire (II) ; ces deux sujets étant intimement liés.

Il me semble encore utile, avant de vous laisser à la lecture de ce qui va suivre, de vous indiquer que :

- Cette description ne reflète que mon humble avis, et il est donc soumis à subjectivité ; même si je tente d'être aussi objectif que possible ;
- Au-delà de ma qualité de Bâtonnier, je reste aussi avocat et citoyen ; et il est donc possible que je pose des questionnements, voire que je formule des positions ou des suggestions, pouvant aller au-delà de cette première fonction ; mais cela me semble toujours servir notre débat, et je l'espère l'élever.

Sur ce :

I – SUR L'ASPECT HUMAIN :

Deux points me semblent important, soit la situation des mineurs accueillis (A), de même que la situation des personnels en activité au sein de ce CEF (B).

A – Sur les mineurs accueillis :

Il a été décrit le fait que ce Centre Educatif Fermé n'est utilisé habituellement qu'à 50% de ses capacités.

Finalement, cela est une bonne chose, alors que les conditions d'accueil des mineurs sont dans ce CEF manifestement loin d'être idéales (cf. II).

Il a été décrit que ce CEF n'accueille quasiment que des mineurs provenant du narcotrafic, ce qui pose des difficultés lourdes de positionnement sur le choix entre une action éducative bienveillante, et les sanctions appropriées à mener à l'égard de jeunes dont trop, restent dans ce CEF toujours consommateurs de stupéfiants ("jusqu'à 20 joints par jour", selon les termes de la Directrice !).

De lourds questionnements se posent sur des mineurs qui n'ont plus peur de personne, ni des magistrats, ni de leurs parents si encore ils sont présents ; et peut-être même pour certains, n'ont pas plus peur de la mort (dixit Mme la Directrice du CEF).

Quelques soient les problèmes bâtementaires de ce CEF, le cœur de la problématique est bien à cette place :

Si l'on s'intéresse tous au sens de nos actions, de celles en direction de ce type de population, il est important de relever que sans un fonctionnement optimal, cadré, normé, aucun résultat tangible positif ne peut manifestement être attendu -sauf miracle.

Or, l'heure n'est pas aux miracles mais aux désillusions ; mais cela n'est pas tout :

B – En ce qui concerne la situation du personnel :

Il ne nous appartient pas de déterminer les causes sur la situation d'un personnel qui est manifestement en souffrance, si l'on en croit les alertes syndicales qui auraient été effectuées dernièrement dans ce Centre Educatif Fermé.

La réalité est que l'équipe de travail comporte un nombre de salariés substantiel en arrêt (il y aurait cinq arrêts de travail).

Lors de la réunion du 2 avril dernier au matin, l'équipe que nous avons rencontrée avec Maître BISCAINO apparaissait, malgré ces difficultés, soudée, cohérente, volontaire et surtout en recherche de solutions ; notamment en ce qui concerne les difficiles gestion du planning des personnels à effectuer.

Malgré tout, aucun éducateur, aucun membre du personnel du CEF ne peut réaliser parfaitement sa mission dans un bâtiment aussi inadapté.

C'est l'objet de la seconde partie :

II – SUR L'ASPECT BATIMENTAIRE :

Deux points peuvent être abordés : d'abord l'existant (A) et l'idéal possible (B).

A – L'état bâtiementaire existant :

Nous avons visité l'intégralité de ce Centre Educatif Fermé tant sur son bâtiment que sur ses extérieurs.

La situation, malgré des coups de peinture et l'aménagement de salles sous la responsabilité d'ailleurs de la Directrice (sans avoir attendu que son Administration centrale agisse, pour aller plus vite), ressemble soit à des lieux d'hospitalisation d'office, soit à un milieu purement carcéral.

Le travail des éducateurs n'est manifestement pas conforme à ce qui est attendu d'un CEF, parce que les lieux sont biscornus, compliqués à surveiller, et parfois dans des états déplorables.

Des poignées manquent à des fenêtres, des chambres sont parfois sans chaise, des espaces ne sont pas visibles des éducateurs et donc être condamnés...

Qu'il soit clairement ici indiqué que ce bâtiment peut servir à tout sauf à accueillir des jeunes en difficultés comme ceux à ce jour reçus.

Ce ne seront pas les quelques travaux et autres rafistolages qui modifieront ces configurations inadaptées.

Là est l'autre cœur du problème.

A la lourdeur de la tâche répond un bâtiment incompatible avec cet enjeu.

Pourquoi donc continuer à investir dans un bâtiment aussi inapproprié ?

C'est là une gestion des moyens qui pose questionnement, mais cela n'est pas tout.

B – Sur l'état du foncier et la situation idéale possible :

Le CEF de Montfavet a une emprise sur une parcelle qui depuis de nombreuses années aurait pu accueillir un bâtiment d'hébergement de travail et un milieu de vie conformes aux standards de troisième génération applicables à ce type d'établissement.

Manifestement, tout le monde le sait et ce depuis de nombreuses années, mais rien ne se fait.

Le manque de moyens sera évidemment une explication pour justifier de travaux partiels sur un bâtiment toujours inadapté ; mais le coût généré par l'accueil de mineurs qui à la sortie risquent fort de ne pas être bien meilleurs qu'à l'entrée, et alors qu'il a été constaté la poursuite de consommation importante de stupéfiants pendant leur hébergement selon les dires de la direction de ce CEF, rend tout discours explicatif hors sujet.

Je tiens à votre disposition des photographies prises à l'occasion de cette visite qui révèlent pour le CEF de Montfavet, ce qui avait déjà été noté dans le rapport du contrôleur général des lieux de privation de liberté du mois de mai 2021 à savoir :

Un CEF qui devrait être intégralement "reconditionné", vu son état actuel :

<https://partage.cnb.avocat.fr/dl/1UCfs3gd?k=b6ef628d5f&=>

Naturellement et pour assurer le principe du contradictoire et avant que ce rapport ne soit diffusé à la Conférence Nationale des Bâtonniers et sur tous réseaux et médiatisés, je me permets de solliciter de votre part vos observations d'ici le 30 avril.

A l'issue ce rapport et vos observations seront alors diffusés à votre endroit, et à l'égard de celles et ceux attachés comme nous aux conditions de vie dans ce lieu de privation de liberté.

Restant donc à vous lire en retour,

Bien à vous.



Philippe CANO
BATONNIER DE L'ORDRE